



ZONAGE

ZONE URBAINE

- UHc** Secteur urbanisé à vocation dominante de mixité de l'habitat et des fonctions de centralité
- UHh** Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat résidentiel
- UHli** Secteur urbanisé à dominante résidentielle et aux conditions limitatives de développement.
- UE** Zone urbanisée à vocation spécifique d'équipements public et d'intérêt collectif.

ZONE NON URBANISEES, RESERVEES A L'URBANISATION FUTURE

Zone à urbaniser à court ou moyen terme.

- AUHc** Zone à vocation dominante de confortement des fonctions de centralité

ZONE AGRICOLE

- A** Zone Agricole

ZONE NATURELLE

- N** Zone naturelle protégée
- Na** Secteur d'alpage à caractère naturel dominant

EMPLACEMENTS RESERVES

- Emprise de l'emplacement réservé
- N° de l'emplacement réservé (voir liste)

AUTRES

Secteurs délimités au titre de l'article L.151.15 du CU

- Périmètre de mixité sociale
- Secteurs délimités au titre de l'article L.151.6 du CU*
- Secteur soumis à Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- Secteurs délimités au titre de l'article L.151.13 du CU*
- Secteur de Taille et de Capacité Limitée : STECAL 1 : Gestion d'une activité de service ou de commerce de proximité
- Secteurs délimités au titre de l'article L.151.11.2 du CU*
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Secteurs délimités au titre de l'article L.122.11 du CU*
- Chalet d'alpage ou bâtiment d'estive

A titre indicatif :

- Bâtiment cadastré (à la date d'approbation du PLU)
- Bâtiment mise à jour non cadastré (à la date d'approbation du PLU)

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAOVIE
VOVRAY-EN-BORNES

Plan Local d'Urbanisme
DOCUMENT GRAPHIQUE REGLEMENTAIRE
Plan de zonage

Certifié conforme et vu pour être annexé à la délibération du Conseil municipal en date du 28.03.2022, approuvant la modification n°1 du PLU

Monsieur Le Maire,
Xavier BRAND

PLAN N°3-2a	PROCEDURES		
	ELABORATION	MODIFICATIONS	REVISIONS
ECHELLE 1/5000	N°1 Approuvée le 11.04.2019	N°1 Approuvée le 28.03.2022	N°1
		N°2	N°2
		N°3	N°3
Mise au point			

territoires demain CONCEPTION	FOND CADASTRAL Origine CADASTRE Droits de l'Etat réservés	MISE A JOUR DU BATI Janvier 2016
--------------------------------------	---	-------------------------------------

EMPLACEMENTS RESERVES

ER	DESIGNATION	SURFACE indicative	BENEFICIAIRE
1	Aménagement et sécurisation d'une voie de desserte (Vardon)	275 m²	Commune
2	Elargissement de la route du chef-lieu à 4 m de plateforme	220 m²	Commune
3	Elargissement du chemin de Vernay	575 m²	Commune
4	Elargissement de la voie (Route de Body)	909 m²	Commune
5	Elargissement de la voie (Route de Body)	105 m²	Commune
6	Classement d'une voie dans le domaine public	1 931 m²	Commune
7	Elargissement de la voie (Route de Rogin)	55 m²	Commune
8	Dévolement de la voirie communale n°16 (Chemin rural reliant "chez Quétrand" aux "Follats")	2 916 m²	Commune